

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024-03

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin le conseil Municipal de la Commune de **BOUILLAC**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. DELFOUR Paul Mary, Maire**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2024

**PRESENTS** : M. DELFOUR Paul-Mary, M. GOUSTAT Joël, M. CASTANG Jacques, Mme VERNUSSE Françoise, Mme LACOUTURE Delphine.

**ABSENT EXCUSE** : M. MALARTIGUE Cyril, M. POUZARGUES Jean-Paul, M. ALLEGRE Sébastien, Mme PETIT Léliane, Mme ANDRIEUX Pauline, Mme THIBAUT Lyne ;

**Secrétaire de séance : Mme Françoise VERNUSSE.**

### **20240601 - CONVENTION SPA 2024**

Maire rappelle qu'il est nécessaire de renouveler la convention SPA de Bergerac afin d'assurer le service fourrière. Le montant est de 1,00 € par habitant, soit un montant de 129 €.

Le conseil, après en avoir délibérer,

DECIDE à l'unanimité de renouveler la convention pour 2024 et régler le montant de 129 €.

### **20240602 - SUBVENTIONS 2024 POUR LES ASSOCIATIONS**

Les subventions versées aux associations seront reconduites pour 2024 comme suit, à l'unanimité :

- Chasse : 200 €
- Pompiers : 200 €
- Myopathes : 100 €
- Comité des fêtes : 200 €
- Collège de BELVES : 300 €
- FNATH : 100 €

Le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité les subventions 2024.

### **20240603 – ETUDE DE SOL PROJET HALLE**

Après acceptation du devis d'Optisol, la société devait passer le 11 juin 2024 vers 14h30 pour effectuer les forages.

- Proposition avec semelle filante en complément d'information
- Etude de structure va dimensionner le type de ferrailage pour imposer le type de travail à faire du maçon.
- L'entreprise BET B2B est proposée par M. Miramont pour faire une étude béton avant de construire la halle.

Le conseil municipal accepte que L'entreprise BET B2B fasse une étude béton.

### **20240604 – PANNEAU A METTRE DANS LE BOURG « RESPECTONS LA NATURE »**

Au conseil municipal du mois d'avril il a été décidé d'installer à l'entrée du village un panneau montrant à la population que la commune respecte la nature et ainsi informer toutes nouvelles personnes venant habiter dans la commune.

La commune adhère à l'association des maires ruraux de la Dordogne pour 100 €/an et recevra le panneau « respectons la nature » gratuit.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'adhérer à l'association des Maires Ruraux de la Dordogne.

## **20240605 – POINTS EAU INCENDIE**

Le Service départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne ne fait plus l'entretien des bouches incendies gratuitement. Il faut trouver un prestataire.

Voir avec la Sogedo de Belves pour établir une convention.

### **Questions diverses :**

- 17 juillet 2024 concert gratuit en plein air à Pressignac-Vic avec Gauthier Capuçon.
- Salle d'eau du grand gîte :
  - o Pas assez de pente dans la douche, la commune laisse en état car la douche est handicapée
  - o Peinture de la rampe du logement du Presbytère de la couleur des volets.
  - o Enlèvement du panneau déviation à la sortie de Cadouin.
  - o Achat d'une pendule pour la salle des fêtes.

**Fin de la séance 22h30.**

	Séance du 22 mars 2024 – Rappel des délibérations
1	20240601 - CONVENTION SPA 2024
2	20240602 - SUBVENTIONS 2024 POUR LES ASSOCIATIONS
3	20240603 – ETUDE DE SOL PROJET HALLE
4	20240604 – PANNEAU A METTRE DANS LE BOURG « RESPECTONS LA NATURE »
5	20240605 – POINTS EAU INCENDIE